

DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE DU SDFOLC 91**« Non à la mort sur ordonnances du Code du travail ! »**

Les premières mesures prises par le gouvernement Macron-Philippe indiquent clairement le cap qu'il s'est fixé : coupes budgétaires dès 2017, suppression de dizaines de milliers d'emplois aidés, baisse des aides personnalisées au logement, augmentation de la CSG de 1,7 points, blocage du point d'indice, rétablissement du jour de carence pour les fonctionnaires. Les contre-réformes annoncées s'inscrivent dans cette volonté de faire baisser le coût du travail, de casser les services publics républicains et finalement faire disparaître les garanties collectives, tous les acquis arrachés par les salariés avec leurs organisations. Le fil à plomb de cette politique, c'est l'offensive engagée contre la hiérarchie des normes à travers le projet de réforme du Code du travail.

C'est la même politique qui s'applique dans l'éducation nationale :

Le ministre pécore sur la hausse du budget de l'EN en 2018. Or dans les faits nous constatons qu'en juillet le budget de l'Education nationale pour 2017 a été amputé de 81 millions d'euros. Le 9 août 2017, la ministre du travail a annoncé la suppression de 150 000 contrats aidés dont 23 000 dans l'Education nationale. 50 000 relèvent des collectivités territoriales. FO a toujours dénoncé le caractère précaire de ces contrats de travail et considère que la seule évolution positive pour ces salariés, c'est leur transformation en emplois statutaires dans la Fonction Publique ou en CDI dans le privé, et non leur suppression !

Par ailleurs le ministre Blanquer confirme l'ensemble des mesures de la loi de refondation de l'école et entend mener jusqu'au bout la logique de territorialisation, de destruction de l'école, des diplômes et des statuts des personnels. Il se prononce pour le recrutement des enseignants et des personnels d'éducation par les chefs d'établissements.

Nous réaffirmons nos revendications :

- retrait de l'évaluation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation,
- abrogation de la réforme du collège,
- retrait du LSU,
- respect des missions et de l'indépendance pédagogique,
- maintien des diplômes nationaux et défense du baccalauréat avec ses épreuves nationales, terminales et anonymes,
- augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice,
- défense des statuts particuliers et du statut général de la FP d'Etat, et titularisation de tous les personnels précaires dans un corps de la FPE.

La CE du SDFOLC 91 appelle les personnels à se réunir dès la rentrée pour établir les revendications et discuter des moyens d'actions pour les faire aboutir. Face au projet inacceptable de réforme du Code du Travail, la CE du SDFOLC 91 revendique, conformément aux mandats confédéraux et à ceux du comité départemental de l'UD FO 91, l'abrogation de la loi El Khomri et retrait des ordonnances Pénicaud.

Sur ces revendications elle appelle les personnels à se joindre dès le 12 septembre aux mobilisations interprofessionnelles pour mettre en échec cette politique qui touche tous les secteurs du public et du privé.

Adoptée à l'unanimité le 30 août 2017